

Procès-verbal

de la 24^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) du samedi 26 avril 2025, au Campus Sursee.

Liste de présence :

Votants :	192 délégués ayant le droit de vote, dont 187 représentants des Fédérations et Associations membres, 23 Membres d'honneur et 5 Membres du Comité FST.
Invités :	36 Invités
Fonctionnaires / collaborateurs et collaboratrices de la FST :	17 Participants
Total personnes présentes :	245 Participants
Scrutateurs :	9 scrutateurs (appartenance et secteur selon le plan des sièges entre parenthèses) : Ruedi Künzler (FST, A), Irina Lehmann (KSV AR, B), Bruno Unternährer (ASTV, C), Pascal Herren (SHKSV, D), André Blattmann (EM, E), Peter Gautschi (AGSV, F), Gaëtan Aellen (BSSV, G), Walter Brändli (ZHSV, H), Nik Bleuler (BSV, I).
Intervenants :	Cdt C Hans-Peter Walser, suppléant du chef de l'Armée Theo Janssen, président Société cantonale de tir de Lucerne (LKSV).
Présidence :	Luca Filippini, Président de la FST.
Procès-verbal de la réunion :	Claudia Vogel, assistante du directeur FST.
Traducteurs et traductrices :	Nina von Heydebrand et Corinna Timm (Service d'interprétation FURET AG, Berne).
Dames d'honneur :	Margrith Bremgartner-Burri et Martha Moos-Kälin

Table des matières :

1. Accueil	2
2. Procès-verbal de la 23e AD 27.04.2024.....	4
3. Rapport annuel 2024.....	4
4. Comptes annuels 2024	5
5. Finances.....	6
6. Rapports finaux.....	6
7. Cotisations, taxes et redevances 2025	8
8. Élection de remplacement d'un membre du Comité FST pour la période jusqu'en 2028	8
9. Statuts de la FST	9
10. Fêtes fédérales de tir	10
11. Hommages.....	11
12. Informations de la part de la FST	11
13. Sondage	12
14. Prochaine Assemblée des délégués.....	12

Ordre du jour

1. Accueil

Accueil par le Président

La 24^e Assemblée des délégués (AD) de la Fédération sportive suisse de tir (FST) débute avec l'entrée de la bannière de la FST sous l'accompagnement musical (marche au drapeau) de la fanfare "Feluska Rain". La musique joue l'hymne national et toutes les personnes présentes se lèvent. Le Président, Luca Filippini, salue ensuite nommément le Cdt C Hans-Peter Walser, chef suppléant de l'Armée, et Theo Janssen, président de la Fédération sportive lucernoise de tir (LKSV).

Madame la Conseillère fédérale Viola Amherd, le chef de l'Armée Thomas Süssli, le président du "Musée suisse du tir" Andreas von Känel, la présidente d'honneur Dora Andres et le président d'honneur Heinz Bolli se sont excusés à la suite à notre invitation. Il a toutefois le plaisir de citer nommément les personnalités suivantes et leur souhaite la bienvenue dans le Cercle des tireuses et des tireurs suisses:

- Le président d'honneur Monsieur Peter Schmid
- Le président de la Fondation de la "Maison des Tireurs", Monsieur Paul Winiker,
- Le président de l'Association des bienfaiteurs, Monsieur Urs Stähli,
- Le président de l'USS Assurance, Monsieur Ruedi Vonlanthen.

Des remerciements sont adressés à la Fanfare "Feluska Rain", sous la direction musicale de Markus Huwyler. Nous souhaitons également la bienvenue dans nos rangs aux Dames d'honneur, Margrith Bremgartner-Burri et Martha Moos-Kälin.

Le Président salue les diverses personnalités et représentants de la politique, du sport et de l'économie, ainsi que les représentants des partenaires et fournisseurs de la FST. Le Président salue également les membres d'honneur, les délégués et les invités en s'adressant dans les trois langues nationales aux personnes présentes à Sursee. Il attire l'attention sur la liste des invités, disponible à l'entrée.

Par la suite, le Président rend hommage aux camarades disparus en mentionnant que le nom d'un membre d'honneur de la FST, Hans Hänni-Bürki, récemment décédé, domicilié à Bellach, en représentation de tous les camarades tireurs décédés depuis la dernière AD. L'assistance se lève pour observer une minute de silence en leur mémoire. En cette circonstance, la fanfare "Feluska Rain" joue une chanson appropriée. L'hommage aux camarades décédés est suivi d'une autre prestation musicale avant que le Président adresse les remerciements de l'Assemblée à la Fanfare "Feluska Rain" qui quitte la salle.

Salutations des invités

Luca Filippini salue le premier orateur, le Cdt C Hans-Peter Walser, et lui donne la parole pour son message de bienvenue. Le Cdt C Hans-Peter Walser salue les personnes présentes et transmet le message de salutations de l'Armée.

En Europe et dans le monde, la loi du plus fort prend de l'ampleur. Les menaces remplacent le principe du droit. La Suisse, en tant que démocratie résiliente, doit montrer sa force de manière visible. Bien que nous ne soyons pas formellement en guerre, nous sommes exposés quotidiennement à des menaces hybrides, notamment dans le cyberspace et l'espace d'information.

Il est donc crucial d'investir dans tous les domaines liés à la sécurité: Cyber, défense aérienne, troupes au sol, numérisation. Un équipement moderne et un personnel suffisant sont indispensables au bon fonctionnement de l'Armée. L'Armée de milice reste le pilier de notre sécurité.

Les sociétés de tir apportent une contribution importante à cet égard: elles sont présentes dans toute la Suisse, intègrent toutes les couches d'âge et de la société, tout en encourageant les compétences de tir par le biais de manifestations comme le Tir en campagne ou les cours pour Jeunes tireuses et tireurs. Elles renforcent ainsi directement la capacité de défense et de dissuasion de notre pays.

Les exemples internationaux - par exemple en Ukraine et en Pologne - montrent à quel point les situations en matière de sécurité peuvent changer rapidement et combien il est important que la population soit préparée. La culture du tir en Suisse est donc un bien précieux.

Les tireuses et les tireurs sont un élément clé pour la sécurité crédible de notre pays. Leur engagement justifie la confiance qui est placée dans la milice armée. Pour cela, ils méritent toutes et tous un grand merci.

Le Président remercie le Cdt C Hans-Peter Walser pour les bienveillantes paroles et lui remet un petit présent en guise de remerciement.

Luca Filippini salue et donne la parole au deuxième orateur, Theo Janssen, nouveau président de la Société cantonale de tir de Lucerne, pour son message de bienvenue.

Le Président remercie M. Theo Janssen pour ses aimables paroles et lui remet un petit cadeau.

Le directeur Silvan Meier procède par la suite à la constitution de l'AD. L'envoi des documents a été effectué dans les règles de l'art le 21 mars 2025. Il annonce qu'au total 192 délégués ayant le droit de vote sont présents, plus 53 personnes (invités, fonctionnaires et collaborateurs), qui ont été invitées conformément aux Statuts. La majorité absolue est de 97 voix. En raison de la disposition des sièges dans la salle, il convient de désigner 9 scrutateurs (cf. Liste de présence ci-devant). Cette année, la carte de vote est de couleur orange.

Le Président désigne l'assistante du directeur FST pour la rédaction du procès-verbal, constate que la convocation et la constitution sont conformes à la loi et aux Statuts, ce qui lui permet d'ouvrir officiellement la 24^e Assemblée des délégués de la FST.

Le Président procède à l'élection des 9 scrutateurs proposés. (Liste des scrutateurs ci-devant).

Décision n° 2025-01

À l'unanimité, les 9 scrutateurs proposés sont élus par applaudissements.

Le Président procède ensuite à l'élection du Bureau électoral (surveillance des élections et des votations).

Décision n° 2025-02

L'AD élit à l'unanimité Walter Harisberger (vice-président FST), Jürg Schöttli (Comité FST) et Silvan Meier (Directeur FST) au Bureau électoral.

Le Président aborde l'ordre du jour. Les objets de l'Assemblée des délégués ont été discutés en détail hier lors de la Conférence des présidents. Il n'en est résulté aucun changement de l'ordre du jour. Les hommages selon le Point 11 de l'ordre du jour se dérouleront comme d'habitude en différents blocs durant l'assemblée.

Il demande en outre à l'Assemblée d'utiliser le microphone mis à disposition pour les interventions. D'une part, pour une meilleure compréhension et, d'autre part, pour garantir une traduction simultanée précise. L'année prochaine, une pause au cours de l'Assemblée sera prévue.

Décision n° 2025-03

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la 23e AD 27.04.2024

Autorisation

Le Président met en discussion le procès-verbal de l'AD du 27.04.2024, qui a été envoyé le 20.06.2024 aux Membres de la Fédération et aux Membres d'honneur, puis publié sur le site Internet de la FST.

Thierry Vauthey : Correction de la décision n° 2024-2 :

Tobias Herren est élu président de la Chambre ~~disciplinaire et de~~ recours à la majorité, avec 0 voix contre et 5 abstentions.

Luca Filippini félicite en absence Tobias Herren, nouvellement élu président de la Chambre ~~disciplinaire et~~ de recours.

La parole n'est pas demandée.

Décision n° 2025-04

L'AD approuve à l'unanimité le procès-verbal du 27.04.2024 sur les objets de l'AD 2024 avec les corrections mentionnées.

3. Rapport annuel 2024

Le Président passe au Point 3 de l'ordre du jour et l'ouvre par une brève rétrospective et perspective.

La Fédération sportive suisse de tir (FST) s'appuie sur trois piliers: Le Sport populaire, le Sport d'élite et les Activités hors du service. Dans ces trois domaines, la Fédération apporte une contribution importante, notamment sur mandat de l'Armée, qui compte sur notre participation active.

L'année dernière, la célébration du bicentenaire de la FST a été au centre de l'attention. Ce jubilé important a fortement sollicité la Fédération ainsi que le Secrétariat général et a demandé beaucoup d'énergie. Il est d'autant plus réjouissant que le Livre du jubilé soit désormais disponible en trois langues nationales et qu'il soit ainsi accessible à un large public.

L'année 2024 a en outre été une année olympique - la troisième consécutive où le tir sportif a été représenté avec succès par deux médailles. Un signe clair de la qualité et de la continuité de nos athlètes au niveau du sport de haut niveau.

Dans le cadre de la CP2/2024, l'admission tant d'un nouveau Fusil 300m que d'un Mousqueton révisé a été mise à l'ordre du jour. Comme les présidents ne voulaient pas de modifications des RTSp avant une FFT, il a été décidé de ne pas entrer en matière sur ces deux objets. Ils seront à nouveau portés à l'ordre du jour pour la CP2/25 et entreront en vigueur en cas d'approbation au 1.1.2027. Au niveau stratégique, des rencontres ont eu lieu avec les Fédérations internationales de tir sportif, auxquelles le Comité de la FST a participé activement, tout en entretenant des échanges internationaux.

En matière de personnel, le Secrétariat général de la FST a dû faire face à d'importants défis. Le poste de responsable du Sport d'élite a heureusement pu être repourvu, tandis que plusieurs postes restent encore vacants, charges qui continuent à peser sur notre planification des ressources.

En 2025, trois questions centrales nous accompagneront également :

1. Comment pouvons-nous nous améliorer de manière permanente?
2. Comment pouvons-nous concevoir une perspective positive orientée vers l'avenir pour nos membres, nos tireuses et nos tireurs ?
3. Comment concrétiser et pérenniser notre stratégie ?

Le Président conclut son discours en remerciant tous les participants et en portant un regard optimiste sur l'avenir de la Fédération.

Autorisation

Luca Filippini explique la structure du Rapport annuel. Le Rapport annuel sans les comptes annuels (Point 3 de l'ordre du jour) est soumis à discussion. La parole n'est pas demandée, ce qui permet de passer directement à l'approbation

Décision n° 2025-05

L'AD approuve à l'unanimité le Rapport annuel de la FST pour l'exercice 2024.

4. Comptes annuels 2024

Le Président donne la parole à Walter Harisberger pour la présentation des comptes annuels 2024 et informe que ceux-ci sont présentés aux pages 30 à 33 du Rapport annuel.

Pour commencer, Walter Harisberger remercie Barbara Bächler et Simone Stieger pour le soutien actif qu'elles lui apportent à tout moment dans le Domaine des Finances. Les comptes annuels dans leur ensemble (y compris les projets, les fonds et les dépenses extraordinaires) se soldent par un résultat négatif de CHF 18'465. Le résultat final est toutefois bien meilleur que celui prévu au budget en raison d'effets spéciaux dont certains n'étaient pas encore connus lors de l'établissement du budget. L'écart par rapport au budget est relativement important, mais nous pouvons certainement en prendre connaissance avec satisfaction en raison de l'écart positif (CHF 326'942).

Quelques remarques encore concernant les comptes annuels : lorsque nous vous présentons la comptabilité financière lors de l'AD, il convient de rappeler que nous abordons les comptes annuels de manière beaucoup plus détaillée au niveau des domaines lors de la CP (comptabilité par centre de coûts).

Dans les différents domaines, il y a eu quelques transferts de recettes et de dépenses vers d'autres centres de coûts (raison : Créances du Contrôle fédéral des finances, autres attributions de contributions de Swiss Olympic Association, etc.). Cela rend la comparaison entre le budget et les chiffres réels plus difficile. En principe, les écarts par rapport au budget sont limités, si l'on fait abstraction des transferts. Les Domaines du Sport populaire et de la Formation clôturent mieux, le Domaine du Sport d'élite est supérieur au budget (entre autres à cause des Jeux olympiques). Le Domaine des projets se solde par un résultat très positif, mais cela est principalement dû à des effets spéciaux uniques (entre autres, dissolution de la provision, Cible du jubilé, contribution d'inclusion).

Commentaire général

Sur l'ensemble, un résultat satisfaisant, marqué toutefois par des effets spéciaux positifs uniques.

La parole au sujet des comptes annuels n'est pas demandée.

Décision n° 2025-06

L'AD approuve à l'unanimité les comptes annuels de la FST pour l'exercice 2024 présentant un résultat annuel de CHF 326'942, en donnant à l'unanimité la décharge au Comité.

Élection de l'organe de révision - Approbation

Walter Harisberger explique que, conformément à l'article 26 des Statuts de la FST, l'AD peut faire appel à une société d'audit externe et indépendante pour la vérification des comptes annuels, comme cela est demandé sur la base des documents de séance. La parole n'étant pas demandée, il procède directement à l'élection de l'organe de révision.

Décision n° 2025-07

Le mandat de révision des comptes de la FST pour les comptes annuels 2025 est attribué à l'unanimité à BDO SA à Berthoud.

Fondations «Foyer des tireurs» / «Musée suisse du tir» - Prise de connaissance

Walter Harisberger présente les comptes annuels des deux fondations. Il ajoute que le Foyer des tireurs n'est pas uniquement utilisé par la FST. Divers locaux sont loués à des personnes externes. Divers locaux du Foyer des tireurs ont été libérés et de nouveaux locataires sont recherchés. Divers investissements ont été réalisés, par exemple, pour une nouvelle cuisine et l'entretien de l'ascenseur.

À ce sujet, la parole n'est pas demandée et on prend acte des explications données. Walter Harisberger remercie les présidents du Conseil de fondation du Foyer des tireurs Paul Winiker ainsi que Paul Röthlisberger du Musée suisse du tir, le président sortant du Conseil de fondation du « Musée suisse du tir » Andreas von Känel ainsi que les autres membres des Conseils de fondation pour leur travail.

5. Finances

5.1 Budget 2025 - Prise de connaissance

Walter Harisberger informe sur le budget 2025 approuvé lors de la Conférence des présidents (CP) du 3 décembre 2024. Nous avons budgétisé avec un optimisme prudent et nous attendons à un résultat légèrement négatif, ceci principalement en raison des amortissements élevés (Admin-FST).

Commentaires généraux :

En 2025, on peut s'attendre à une légère baisse du nombre de sociétés, alors que le nombre de licenciés restera stable. Les commandes de munitions devraient être légèrement plus élevées qu'en 2024. Des moyens financiers suffisants restent nécessaires pour assurer le succès international du Sport d'élite. Parallèlement, des économies doivent être réalisées sans porter atteinte au domaine sportif. Le soutien externe par le biais du sponsoring reste important.

Le projet du budget 2025 est principalement influencé par l'amortissement de l'Admin-FST.

Un montant plus important est également prévu dans le budget 2025 pour la promotion de la nouvelle discipline "Target Sprint".

5.2 Planification financière 2026-2030 - Prise de connaissance

Le Plan financier présenté la veille lors de la CP est présenté à l'AD par Walter Harisberger avec les principaux points clés.

Pour 2025, on s'attend à un résultat opérationnel légèrement positif, proche de l'équilibre. Le résultat global restera toutefois négatif jusqu'en 2028 en raison de l'amortissement de l'Admin-FST.

La planification s'appuie sur les valeurs empiriques des années précédentes. Les cotisations des sociétés sont en légère baisse, les licences et le Centime de sport et de formation restent stables, une légère baisse est possible à partir de 2028. En raison d'éventuelles mesures d'économie, les contributions fédérales ont été estimées à environ 10 % à partir de 2027.

Les dépenses pour le Sport d'élite et la Promotion de la Relève restent à un niveau financier élevé. Les optimisations et les économies sont prises en compte. Les recettes des manifestations sportives restent stables. Le Domaine du sponsoring offre un potentiel plus grand.

Les liquidités sont assurées et il n'y a pas de changement au niveau des participations. Les perspectives à long terme dépendent de la nouvelle répartition effectuée par Swiss Olympic Association après les Jeux olympiques de 2028 ainsi que de la nouvelle répartition des fonds. Dans l'ensemble, nous sommes confiants - en particulier dans le Domaine du sponsoring.

Le Président remercie Walter Harisberger pour ses explications ainsi que pour son travail au sein du Domaine des finances et passe au Point 6 de l'ordre du jour.

6. Rapports finaux

6.1 Administration de la FST (Admin-FST)

Walter Harisberger informe que le passage de l'AFS à la SAT/FST-Admin est une réussite. Le rapport final sur la SAT/FST-Admin a été distribué sous forme d'information de table avec les documents de la CP.

Le nouveau système répond aux exigences d'une base de données moderne et conviviale. La collaboration avec les partenaires s'est en grande partie bien déroulée. Même si toutes les fonctions de l'ancienne AFS n'ont pas pu être reprises intégralement, le projet peut être considéré comme globalement réussi. Des corrections et des optimisations sont encore en cours.

La mise en place du projet et l'appel d'offres n'ont pas été optimaux et doivent être améliorés à l'avenir. Malgré des ressources limitées en termes de personnel et de compétences, la direction du projet a fourni une prestation remarquable. La grande complexité du projet a toutefois constitué un défi de taille et devrait à l'avenir être mieux prise en compte dans les projets.

La facturation aux membres de la Fédération nécessite encore des corrections et des améliorations. Des problèmes sont notamment apparus lors de la facturation du Centime sportif et de la formation, car le système fournissait des données peu précises.

La responsabilité de l'administration de la FST est désormais entièrement intégrée au Secrétariat général, sous la direction du responsable du Sport populaire. Un Groupe ERFA interne a été créé, WHA continue à fournir un soutien. Une formation des « Points of contact cantonaux » (POC) par vidéoconférence est prévue pour le deuxième semestre 2025.

6.2 200 ans de la FST

Walter Harisberger informe sur le Rapport final du 200^e Anniversaire de la FST. La manifestation du jubilé de la Fédération se déroulant sur trois jours a été un grand succès et a attiré entre 20'000 et 30'000 visiteurs - dont des tireuses et des tireurs actifs et un large public de non-tireurs. La manifestation a proposé une combinaison réussie de compétitions sportives et de temps forts culturels, ce qui lui a conféré un rayonnement particulier. La Fédération s'est présentée à cette occasion comme une association sportive moderne et ouverte, qui vit à la fois la tradition et les valeurs contemporaines.

Les temps forts en chiffres :

- 12'000 tireuses et tireurs ont participé à la Cible Jubilé.
- 860 tireuses et tireurs se sont qualifiés pour la Finale.
- 3'000 participantes et participants ont animé l'impressionnant cortège de fête.
- 700 invités d'honneur et invités ont assisté à la cérémonie solennelle.

L'événement « Anniversaire » a souligné le fort ancrage du tir sportif dans la société et a donné un signal clair en faveur de l'ouverture, de la cohésion et du développement.

Le mélange réussi de compétitions sportives, de divertissements passionnants et de camaraderie vécue a fait de cette fête un événement unique. Le grand défilé des tireuses et des tireurs à travers la vieille ville d'Aarau a constitué un point d'orgue festif - un spectacle haut en couleur qui a enthousiasmé de nombreux spectateurs.

Innovant et ouvert à la nouveauté

Les disciplines modernes telles que *le Target sprint* et *le Tir au laser* ont suscité un grand intérêt et ont invité jeunes et moins jeunes à participer. L'exposition qui l'accompagnait, avec des offres de participation dans des disciplines sportives apparentées, a également été très appréciée. Elle a montré de manière impressionnante que nous sommes ouverts à la collaboration avec d'autres fédérations sportives et que nous sommes prêts à emprunter de nouvelles voies.

Les points forts en bref :

- Cérémonie officielle avec banquet
 - Avec de nombreux invités d'honneur, animé par le duo Lapsus.
 - Discours de fête par le Conseiller fédéral Albert Rösti.
- Grand défilé des tireuses et des tireurs l'après-midi à travers la vieille ville d'Aarau.
- Des événements participatifs et des disciplines sportives innovantes pour les visiteurs.
- Une camaraderie vécue et une fête pour toutes les générations.

Un anniversaire haut en couleur qui restera dans les mémoires - respectueux des traditions, orienté vers l'avenir et plein d'enthousiasme pour notre sport.

Les rapports finaux sont approuvés par applaudissements.

7. Cotisations, taxes et redevances 2025

Comme chaque année, les délégués déterminent toutes les cotisations, taxes et redevances pour l'année à venir. Aujourd'hui pour l'année 2026.

Walter Harisberger passe en revue les différents postes tels que les cotisations, les taxes et les redevances selon la proposition et les explique.

Le Comité FST propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les cotisations et taxes de manière suivante :

- a) Fixer la cotisation fixe de société pour l'année 2026 sans changement à CHF 300 par société et la cotisation de société variable 2026 sans changement à CHF 10 par licencié.
- b) Laisser inchangée la contribution des participants (licence) pour l'année 2026 à CHF 20, respectivement CHF 12 pour les moins de 21 ans.
- c) **Renoncer** à la contribution au Fonds pour les activités publiques par tireur licencié (sans les moins de 21 ans) pour l'année 2026.
- d) Maintenir la contribution forfaitaire pour 2026 à CHF 1'000 pour l'ASM et l'ASTV, à CHF 200 pour l'ASVTS et à CHF 3'000 pour l'ASTD.
- e) Approuver les taxes et contributions selon les Règles du tir sportif (RTSp) pour l'année 2026.
- f) Maintenir pour 2026 le droit d'admission de CHF 500 pour les candidats à l'adhésion à la FST.

Modifications dès 2026 concernant les cotisations et le Centime de sport et de formation :

- **La contribution au fonds "Activités publiques" est supprimée en 2026 :**
La contribution actuelle de CHF 5.00 est supprimée, car l'objectif d'alimenter le fonds d'environ CHF 1'000'000 d'ici fin 2025 sera probablement tout juste atteint.
- **Le Centime de sport et de formation reste inchangé à 5 centimes :**
Le prélèvement et la facturation continuent d'être effectués par la FST. Une adaptation, par exemple pour les munitions Para 7.65 mm, est prévue à partir de 2027, car elles ne seront plus mises en vente par la Confédération.

Walter Harisberger passe à l'approbation des cotisations, taxes et redevances. Il met en discussion la proposition du Comité FST, mais la parole n'est pas demandée.

Décision n° 2025-08

L'AD approuve à l'unanimité les cotisations, taxes et redevances 2026 conformément à la proposition présentée par le Comité FST.

8. Élection de remplacement d'un membre du Comité FST pour la période jusqu'en 2028

8.1 Élection de remplacement d'un membre du Comité FST - Succession de Jürg Schöttli

Le Président Luca Filippini présente la procédure d'élection :

Les élections ont lieu à main levée, à moins que l'organe n'en décide autrement. Au premier tour, la majorité absolue (plus de la moitié) des voix présentes est requise. Au deuxième tour et aux tours suivants, c'est la majorité relative (le plus grand nombre) des voix exprimées qui s'applique.

En cas d'égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats pour le même siège, un second tour est organisé entre ces candidats. En cas de nouvelle égalité des voix, le Président de séance procède à un tirage au sort.

En cas d'élection au scrutin secret, le nombre de bulletins de vote valables remis est pris en compte pour déterminer la majorité absolue et la majorité relative. Les bulletins blancs et nuls ne sont pas pris en compte.

En principe, les candidatures sont également possibles lors de l'Assemblée des délégués, les personnes doivent être présentes (voir art. 28 du Règlement d'organisation).

La durée du mandat des personnes à élire par l'AD est de quatre ans. Les élections générales des organes et de leurs membres ont lieu chaque année bissextile, la dernière fois en 2024.

Jürg Schöttli, représentant de la Suisse romande, avait déjà annoncé l'année dernière qu'il quitterait le Comité. Son objectif était l'intégration complète de la l'Association suisse de tir dynamique à la FST. Cet

objectif n'a pas pu être atteint, car l'association, avec un nouveau président, a décidé de rester indépendante. En conséquence de l'annonce de Jürg Schöttli, un nouveau représentant a été recherché pour la Suisse romande. Luca passe maintenant la parole à Yannik Vernier pour la présentation du candidat Reto Müller, qui se présente à l'élection.

Au nom de Yannik Vernier et au nom de la Conférence des présidents de la Suisse romande, il est demandé de soutenir le candidat Reto Müller.

Jusqu'au 6 mars 2024, aucune autre candidature n'a été reçue. Le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas.

Il est recommandé à l'Assemblée des délégués d'élire Reto Müller à la fonction de membre du Comité de la FST.

Décision n° 2025-09

Reto Müller est élu à l'unanimité comme membre du Comité de la FST avec mandat jusqu'à la prochaine élection générale.

Le Président félicite Reto Müller pour son élection et lui remet le Pin's du Comité. Jürg Schöttli remet sa cravate à son successeur.

Le Président rend hommage à Jürg Schöttli, membre sortant du Comité FST (2022 - 2025).

Le Président adresse des mots d'estime à Jürg Schöttli pour tout le travail qu'il a accompli durant son mandat. Il lui remet la Médaille d'honneur, une bouteille de vin et une copie du Livre du jubilé en français avec une dédicace personnelle de l'auteur.

9. Statuts de la FST

9.1 Adaptation des statuts

Le Président explique que les nouveaux contrats-cadres avec l'OFSPPO ainsi que le nouveau Concept de promotion des fédérations de la Swiss Olympic Association obligent toutes les fédérations à adapter leurs statuts selon des directives claires. La FST a été priée de réviser ses Statuts en 2025 et de se tenir prête à des contrôles à ce sujet à partir de 2026. Les membres de la Fédération et les Sociétés sont également invités à réviser/adapter leurs Statuts, mais contrairement à la FST, ils ne seront pas contrôlés par la Swiss Olympic Association. Les adaptations des Statuts de la FST ont été longuement discutées lors de la Conférence des présidents d'hier.

Les articles adaptés étaient détaillés dans la documentation de l'AD, raison pour laquelle seules les adaptations mineures effectuées par la CP sont listées ci-après.

Article 11 - Obligations des membres

b) les membres ~~directs et indirects~~ de la FST reconnaissent et respectent les Statuts et les Règles de la FST;

Article 17 - Composition

1 L'AD se compose des participants suivants ayant le droit de vote :

- a) Délégués des membres de l'association (~~y compris les associations de Suisses de l'étranger~~);
- b) Délégués des membres affiliés ;
- c) **Société suisse de tir à l'étranger**
- d) Membres d'honneur ;
- e) Conseil d'administration.

À la demande de la région CP Romandie, un point séparé a été créé pour les Sociétés suisses de tir à l'étranger.

Il y avait une faute de frappe dans la documentation : il manquait la désignation (titre) de l'article 26 bis.

Article 26 a - Acceptation de cadeaux

- a) Les membres du Comité FST ne peuvent pas solliciter, recevoir, accepter ou donner des avantages directs ou indirects qui ont un lien quelconque avec leur mandat au sein de la Fédération ou qui pourraient donner cette impression et qui ont une valeur symbolique supérieure à CHF 150.-.

Article 31 - Durée du mandat

Intervention de Markus Rickli, membre d'honneur, sur la déclaration "le président peut effectuer un mandat supplémentaire". Il propose de modifier le texte en "la présidence peut effectuer un mandat supplémentaire".

Précision de Luca Filippini : avec cette modification des Statuts, les prochaines élections n'auront lieu qu'au printemps 2029, après les Jeux olympiques de Los Angeles. Ainsi, la FST, comme la plupart des fédérations, organisera ses élections après un cycle olympique. Cette assemblée des délégués se déroulera encore sous les "anciens" Statuts. Les Statuts adaptés ne seront valables qu'à partir du 27 avril 2025.

Le Comité FST propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les adaptations susmentionnées des Statuts.

Décision n° 2025-10

Les adaptations des Statuts sont approuvées à la majorité, avec 4 voix contre et 0 abstention.

10. Fêtes fédérales de tir

10.1 ESFJ 2025 - Information

Jérôme Guerin, Comité d'organisation ESFJ 2025 Chablais (VD-VS), informe que quelques mois avant la fête, les inscriptions sont encore possibles et qu'il reste des places. Une liste d'hébergement est disponible, il suffit de remplir un formulaire en ligne et une offre sera faite dans un hébergement de groupe, camping ou autre. Pour les bénévoles intéressés, une plateforme en ligne est à disposition pour s'inscrire. Un soutien peut également être apporté par le biais du sponsoring. Même si cette fête a lieu en Suisse romande, il s'agit d'une Fête fédérale de tir qui inclut toutes les régions et tous les jeunes. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.fftj2025.ch.

Il renvoie au site Internet, où les nouvelles données sont inscrites en permanence, comme les plans de tir et le sponsoring. Il souligne que l'objectif de cette fête sera sportif et convivial. Il s'agit en particulier de transmettre les valeurs qui caractérisent le tir, comme la discipline, la confiance en soi, mais aussi l'autonomie, l'amitié et la camaraderie. La vidéo promotionnelle de la Fête fédérale de tir des jeunes 2025 a ensuite été présentée aux personnes présentes.

Renato Steffen remercie Jérôme Guerin pour sa présentation et motive les responsables cantonaux pour qu'ils fassent la promotion de cet événement, surtout auprès de tous les jeunes.

Renato Steffen invite le Conseiller national Martin Candinas, président du CO de la FFT 2026, à monter sur scène pour présenter le Point 10.2 FFT 2026.

Martin Candinas, Conseiller national et président du Comité d'organisation, informe sur la FFT 2026 qui se déroulera à Coire, dans le canton des Grisons.

Il salue toutes les personnes présentes en romanche. Il présente les lieux de compétition. Les préparatifs sont en bonne voie et le Comité d'organisation a l'objectif en tête. Il remercie chaleureusement les sponsors pour leurs généreux soutiens financiers et fait de la publicité pour la FFT 2026. Des informations détaillées ainsi que le portail d'inscription sont ou seront mis en ligne sur le site Internet <https://qr2026.ch/fr/>.

Il présente une vidéo sur le FFT 2026 à Coire.

Renato Steffen remercie Martin Candinas pour sa présentation et rend la parole au Président.

11. Hommages

11.1 Élections de membres d'honneur

Les hommages ont été répartis pendant l'AD. Le dernier bloc d'hommages est réservé à l'élection des membres d'honneur. Le Président informe que Max Müller ne peut pas être présent à l'Assemblée d'aujourd'hui pour des raisons de santé, l'obligeant à honorer Max Müller en son absence. Le Président rend hommage aux nombreux services que Max Müller a rendus pendant de nombreuses années pour le bien du tir suisse. Dans son hommage, le Président passe en revue les différentes étapes et fonctions que Max Müller a vécues et exercées durant sa période de tireur enthousiaste. Le Président remercie Max Müller pour son travail et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Le Président invite ensuite le fonctionnaire FST Urs Wenger à le rejoindre sur scène.

Le Président rend hommage aux multiples services qu'Urs Wenger a rendus au cours de toutes ces années pour le bien du tir suisse. Dans son hommage, le Président passe en revue les différentes étapes et fonctions qu'Urs Wenger a vécues et exercées durant sa période de tireur enthousiaste. Le Président remercie Urs Wenger pour son travail et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Luca Filippini remet à Urs Wenger une bouteille de vin et le Pin's doré (le Vitrail d'honneur lui sera remis en mains propres).

En raison des précieux services qu'ils ont rendus à la FST, le Comité FST propose Max Müller et Urs Wenger comme nouveaux membres d'honneur de la FST.

Décision n° 2025-11

Par applaudissements, Max Müller (absent) et Urs Wenger sont élus membres d'honneur de la FST.

Le Président passe la parole à Walter Harisberger, qui rend hommage aux présidents sortants.

- Christian Zimmermann - Président de la LKSV (2014 - 2025),
- Gerhard Sommerau - Président de la SSVL (2021 - 2025).

Le vice-président adresse des mots d'estime à Christian Zimmermann et Gerhard Sommerau, pour tout le travail qu'ils ont accompli durant leur mandat. Il leur remet la Médaille d'honneur et une bouteille de vin.

12. Informations de la part de la FST

12.1 Concours 2025 / Exercices fédéraux 2025

Le Président informe sur les prochains Concours du jubilé 2025 et les Exercices fédéraux 2025 et mobilise encore une fois tout le monde pour y participer. L'inscription aux Concours du jubilé se fait comme toujours via la plateforme en ligne SCORE.

Concours du jubilé 2025

À l'occasion du double anniversaire - 50 ans du Pistolet 75 et 35 ans du Fusil d'assaut 90 – un Concours spécial anniversaire sera organisé en 2025. Ce Concours peut être effectué dans toutes les disciplines. En guise de reconnaissance, tous les participants recevront une médaille de participation. La participation est possible jusqu'au 30 septembre 2025.

Exercices fédéraux 2025

En 2024, près de 136'000 tireuses et tireurs ont participé aux Exercices fédéraux au Fusil 300m ainsi qu'au Pistolet. Depuis 2009, ce chiffre n'a jamais été aussi élevé et le Président remercie tous les bénévoles.

Le week-end officiel du Tir fédéral en campagne (TFC) aura lieu cette année du 23 au 25 mai. Les Exercices fédéraux peuvent être effectués jusqu'à la fin du mois d'août 2025. Le Tir fédéral en campagne peut également être effectué jusqu'à la fin du mois d'août.

12.2 « Stratégie FST 2036 »

Le Président informe sur la « Stratégie FST 2036 » et annonce qu'une soirée d'information aura lieu à Lucerne à la mi-mai, lors de laquelle les Fédérations et Associations membres (délégation de 3 personnes) seront informées de l'état d'avancement des travaux pour la « Stratégie FST 2036 ». L'objectif est de montrer dans quelle direction la Fédération et aussi l'ensemble de la communauté des tireuses et tireurs suisses doivent aller.

Le soutien et la collaboration de toutes les Fédérations et Associations membres sont nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie prévue. Les Sociétés sont cordialement invitées à participer et à s'impliquer.

12.3 Divers

Le Président invite Madame Chantal Schwab, secrétaire au sein du Secrétariat général, à monter sur scène et lui adresse des mots d'estime. Chantal Schwab prendra sa retraite à la fin de l'année 2025. Le Président remercie Chantal Schwab pour son travail et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

13. Sondage

La parole n'est pas demandée.

14. Prochaine Assemblée des délégués

Assemblée des délégués (AD) du samedi 25 avril 2026 à Porrentruy dans le canton du Jura.

Le Président remercie par avance la Fédération Jurassienne de Tir pour sa disponibilité à organiser la 25^e AD.

Luca Filippini résume les dates des deux prochaines Assemblées des délégués :

- 2026 à Porrentruy, Canton du Jura.
- En 2027, l'Assemblée des délégués se tiendra à Coire (année traditionnelle après la FFT).

Décision n° 2025-12

La 25^e Assemblée des délégués de la FST aura lieu le samedi 25 avril 2026 à Porrentruy, dans le canton du Jura.

Le Président remercie la responsable de la manifestation Elena von Pfetten et son équipe de la part de la FST.

Par ailleurs, Luca Filippini remercie tous les partenaires, équipementiers et donateurs pour leur présence et leur soutien au cours de l'année écoulée et se réjouit de poursuivre cette collaboration fructueuse.

Il remercie chaleureusement le vice-président et l'ensemble des membres du Comité pour leur bonne collaboration. Il remercie également tout le team du Secrétariat général de la FST, à commencer par le directeur Silvan Meier, pour son soutien et la préparation de cet événement.

Il exprime ensuite sa gratitude aux deux traductrices, Nina von Heydebrand et Corinna Timm. Pour terminer, il remercie les Dames d'honneur Margrith Bremgartner-Burri et Martha Moos-Kälin de leur présence et leur remet un modeste présent.

Walter Harisberger prend la parole à la fin de la séance et remercie le président au nom du Comité et de tous les délégués pour son énorme engagement pour le bien du tir et de la FST, et lui remet un cadeau.

Luca Filippini remercie encore une fois tous les délégués et personnes invitées de leur présence, sans oublier les médias pour leur reportage bienveillant. Il clôt la 24^e Assemblée des délégués à 12h35.

Le Président de séance:



Luca Filippini
Président FST

La Secrétaire de séance:



Claudia Vogel
Assistante du directeur

Va

Aux Présidents des membres de la Fédération
Aux Membres d'honneur
Aux Membres du Comité FST

Pour Info

Au Président des Organes juridictionnels
Au Président du Conseil de la Fondation du Foyer des tireurs
Au Président de la Fondation du Musée suisse du tir, à Berne
Aux Membres de la Direction FST